



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE  
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Concours professionnel pour l'accès au  
grade de techniciens supérieurs en chef  
du développement durable**

**Session 2020**

## **Rédacteur**

---

Laurent MONTEL – Président de jury / Chef de service adjoint au sein du Service Aménagement du Territoire Ouest – DDTM de l'Hérault

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES .....	5
<b>II. L'ÉPREUVE ÉCRITE .....</b>	<b>5</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS .....	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	6
<b>III. L'ÉPREUVE ORALE .....</b>	<b>7</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS .....	8
LA PRESENTATION DES CANDIDATS .....	8
L'ENTRETIEN .....	9
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	9

# Rapport général du président du jury

*M. Laurent MONTEL, Président de Jury / Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat  
Concours professionnel de TSCDD  
session 2020*

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable comporte deux épreuves. Une épreuve écrite d'admissibilité (Épreuve n° 1) et une épreuve orale d'admission (Épreuve n° 2).

À l'inscription, le choix de la spécialité retenue par le candidat détermine le programme de l'épreuve d'admissibilité. Ce choix est obligatoire et définitif. Les candidats doivent choisir entre une de ces trois spécialités :

- Techniques générales
- Exploitation et entretien des infrastructures
- Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont notées de 0 à 20.

**ATTENTION** : Toute note inférieure à 6 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire.

**Épreuve n° 1** : Épreuve d'admissibilité obligatoire.

Questionnaire - durée : 2 h – coefficient 3

L'épreuve consiste à répondre, par un court développement, à une série de deux à quatre questions à partir d'un dossier comportant des documents relatifs aux politiques portées par les ministères chargés de la transition écologique et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Ce dossier ne peut excéder 20 pages.

Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

**Épreuve n° 2** : Épreuve d'admission obligatoire.

Entretien avec le jury : (durée : 30 min – coefficient 4)

Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier RAEP n'est pas noté.

## A. Textes réglementaires

Le Concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable, session 2020, a été organisé conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant dispositions relatives au statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 27 avril 2016 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable ;
- à l'arrêté du 28 août 2020 modifiant l'arrêté du 12 mars 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable et fixant le nombre de postes ;
- à l'arrêté du 4 décembre 2020 complétant, au titre de l'année 2020, la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable, ouvert au titre de l'année 2020.

## B. Calendrier des épreuves

La session 2020 du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable s'est déroulée le mardi 15 septembre 2020 pour l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du lundi 7 au vendredi 11 décembre 2020 à la Maison des Examens, à Arcueil.

## C. Statistiques

	TSCDD - TG - 2020				TSCDD - EEI - 2020				TSCDD - NSMG - 2020		
	Homme	Femme	Total		Homme	Femme	Total		Homme	Femme	Total
Inscrits	303	135	438	Inscrits	109	9	118	Inscrits	25	2	27
Convoqués écrits	300	135	435	Convoqués écrits	107	9	116	Convoqués écrits	25	2	27
Présents écrits	233	108	341	Présents écrits	93	8	101	Présents écrits	20	2	22
Convoqués oraux	104	58	162	Convoqués oraux	32	4	36	Convoqués oraux	8	2	10
Présents oraux	98	56	154	Présents oraux	31	4	35	Présents oraux	8	2	10
Admis LP	30	24	54	Admis LP	15	3	18	Admis LP	2	1	3
Admis LC	2	3	5	Admis LC	3	0	3	Admis LC	0	1	1

54 postes

18 postes

3 postes

## II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le jury national est composé de 5 membres (dont le président), de corps et grades variés, avec *a minima* un spécialiste dans chaque spécialité du concours.

Les membres du jury national ont procédé à la conception de sujets conformes au programme : élaboration pour chaque spécialité d'un dossier composé de différents types de documents : supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques. Ces documents étaient tous en lien direct avec le sujet et aucun n'était superflu.

Rédaction des quatre questions posées aux candidats, répondant à un principe de difficulté croissante. Ces questions ont pour objectif de s'assurer des capacités de compréhension, d'analyse et de synthèse du candidat.

Dans ses corrections, le jury a apporté une attention particulière à la forme : respect de la consigne, notamment du nombre de lignes, qualité orthographique et syntaxique, choix d'un vocabulaire adapté, clarté du propos et de l'argumentation.

## A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Ces observations s'adressent aux candidats des 3 spécialités.

De nombreux candidats ont globalement compris leur sujet.

Dans l'ensemble, le niveau et la qualité des rédactions restent moyens pour de futurs techniciens en chef du développement durable.

Certains candidats ont répondu aux questions en s'appuyant sur leur expérience professionnelle et non avec l'aide exclusive des documents fournis dans le dossier : ce qui n'était pas l'exercice. Si l'épreuve nécessite un avis du candidat basé sur son expérience professionnelle, la rédaction du sujet le stipule explicitement.

Un nombre de lignes indicatif est mentionné pour répondre aux questions. Les réponses sont souvent beaucoup plus longues signifiant que le candidat n'a pas bien lu la question, qu'il a paraphrasé les documents ou que l'effort de synthèse n'a pas été suffisant.

Certains candidats n'ont pas utilisé tous les documents pour répondre aux questions. Or, tous les documents étaient nécessaires pour répondre de manière optimale à toutes les questions.

L'épreuve ne consiste pas à recopier des extraits de documents mis bout-à-bout, mais à répondre aux questions après analyse, en synthétisant plusieurs documents et en rédigeant ses propres phrases.

Des candidats ont répondu à plusieurs questions en utilisant les mêmes réponses, pensant probablement que le correcteur ferait le tri et trouverait parmi les nombreuses lignes similaires, la bonne réponse : **mauvaise stratégie**.

Le niveau de grammaire, d'orthographe et de style de certains candidats n'est pas à la hauteur du niveau de rédaction attendu d'un technicien en chef du développement durable. Ils peuvent ainsi perdre jusqu'à 4 points de forme sur 20.

## B. Conseils aux candidats

**Un concours interne se prépare.** De trop nombreux candidats viennent sans préparation sérieuse, espérant que la chance leur viendra en aide. Les correcteurs ne sont pas dupes et les copies de ces candidats se remarquent.

**Il faut comprendre le sujet et lire les documents.**

Conseils : en règle générale, les questions suivent un enchaînement logique et une progressivité dans la difficulté. Il est recommandé de lire tous les documents mis à disposition avant de se lancer dans les réponses, afin d'identifier ceux dans lesquels se trouvent des informations utiles se rapportant aux questions posées. Il est fortement conseillé aux candidats de se former à la lecture rapide et à la rédaction administrative synthétique.

**Des réponses courtes et précises sont attendues des candidats.**

À une phrase correspond une idée. L'élaboration de phrases longues et compréhensibles est un art que de nombreux candidats ne maîtrisent vraisemblablement pas.

Conseil : relisez-vous et simplifiez vos phrases !

Voici un exemple de phrase longue et complexe (non extraite d'une copie) :

« Il se trouve que le document 4 nous indique que les points essentiels sur lesquels il faut absolument se concentrer sont donc de deux sortes, premièrement la possibilité d'avoir un accès à l'eau potable et deuxièmement la possibilité de recevoir une éducation. »

Voici la même phrase une fois relue et simplifiée :

« Il est essentiel de se concentrer sur les accès à l'eau potable et à l'éducation. »

**Il est nécessaire de bâtir un plan de raisonnement et de produire des arguments.** Les deux dernières questions nécessitent une analyse de la situation proposée et une mobilisation des informations apportées par les documents. Des idées mal agencées et peu structurées peuvent donner un texte long à la compréhension délicate.

Conseil : vérifiez que vos idées s'enchaînent logiquement et qu'elles sont toutes exprimées.

**Il est important d'apporter une attention particulière à la forme.**

La plupart des écrits professionnels actuels sont rédigés à l'aide d'un traitement de texte munis de correcteurs orthographique, grammatical et syntaxique. Les candidats doivent réaliser leur épreuve d'admissibilité de façon manuscrite en n'ayant pas rédigé à l'aide d'un stylo depuis longtemps.

Conseils : avant l'épreuve, n'hésitez pas à prendre le temps de réécrire avec un stylo, de vous relire, de corriger les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. De plus, soignez votre écriture, évitez les ratures et sautez des lignes pour aérer vos écrits.

### III. L'ÉPREUVE ORALE

Il convient de signaler que l'épreuve orale s'est déroulée en période de confinement, mais dans le respect strict des règles sanitaires. Les candidats et les membres de jury devaient respecter le port du masque et les gestes barrières. Deux salles d'attente ont été mises en place pour ne pas avoir trop de candidats présents en un seul et même lieu. Tous les candidats devaient nettoyer la table et le dossier de leur chaise à l'aide d'un produit désinfectant avant et après l'épreuve. Les locaux communs étaient désinfectés régulièrement.

#### **Le Dossier RAEP :**

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux appréhender le parcours professionnel du candidat.

Force est de constater que la qualité des dossiers RAEP présentés est variable et que les candidats n'y attachent pas tous l'importance qu'il faudrait. Les remarques concernant l'attention particulière à apporter à la forme sur l'épreuve écrite sont également valables pour la rédaction du RAEP.

Les candidats doivent savoir que l'entretien débutera la plupart du temps sur des questions portant sur ce que les membres du jury auront compris ou pas du dossier RAEP présenté. Les candidats seront amenés à expliquer clairement à l'oral la part personnelle prise dans la réalisation de tel ou tel travail présenté.

#### **Conseils aux candidats :**

Les **listes d'activités trop importantes sont à éviter** pour se concentrer sur les activités principales mettant en valeur de potentielles qualités de technicien supérieur en chef du développement durable. De même, le **jargon technique spécifique au domaine considéré est à éviter**.

Les activités mentionnées dans le RAEP doivent avoir été **réalisées par le candidat** et non par son supérieur hiérarchique.

**L'organigramme de la structure** et le positionnement du candidat dans celui-ci, sont intéressants pour les membres de jury.

**Les annexes doivent être récentes** et démontrer un réel savoir-faire du candidat. *A contrario*, si l'annexe est antérieure à 5 ans, elle doit faire la démonstration d'une qualité exceptionnelle du candidat et/ou souligner

une action importante du candidat dans un projet d'envergure. De plus, **elles ne doivent pas être trop longues**. Si elles dépassent 5 pages, un extrait seulement doit être fourni. Le candidat attachera une grande importance à la rédaction de la fiche de présentation en indiquant notamment son implication dans la réalisation du document annexé.

**Le parcours de formation doit mettre en avant l'apport de chaque formation dans le parcours professionnel** du candidat. Par exemple, une formation d'une demi-journée à LibreOffice en 2010 pourrait apparaître a priori comme peu valorisante. Cependant, elle doit être valorisée si elle a été une charnière ou un déclic dans la carrière du candidat qui a par la suite enchaîné des formations plus pointues pour embrasser une carrière de formateur informatique.

**La motivation du candidat à devenir technicien supérieur en chef du développement durable doit être développée**. Un entretien ou un bilan de carrière proposés par les CVRH peuvent être bénéfiques pour réaliser correctement cet exercice.

Trop souvent les RAEP sont formatés pour répondre à ce qu'on suppose être l'attente du jury. On y retrouve trop souvent les mêmes expressions, les mêmes mots clés, dépersonnalisant l'exercice au détriment du candidat.

**Le président du jury incite fortement les formateurs impliqués dans la rédaction des RAEP à laisser une marge de manœuvre importante aux candidats** afin qu'ils puissent personnaliser leur dossier et ainsi se démarquer favorablement vis-à-vis des autres candidats.

## A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Dans chaque sous-jury, l'accueil a été bienveillant, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive, certaines questions étaient préparées à partir du RAEP, d'autres rebondissaient sur les propos du candidat. Tous les candidats ont pu répondre à une mise en situation, ce qui a permis d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur en chef du développement durable.

Quelques candidats ultramarins ont effectué l'épreuve orale en visioconférence.

### La présentation des candidats :

La présentation est, en général, d'un bon niveau. Toutefois, quelques rares candidats n'avaient rien préparé du tout, ce qui s'est traduit par une maîtrise du temps approximative et/ou un manque de structuration du propos. Quelques candidats s'en remettent à leur aisance à l'oral, cela ne suffit souvent pas...

Certains candidats n'utilisent pas totalement les 10 minutes qui leur sont dédiées. Le jury a alors plus de temps pour poser des questions qui seront probablement hors de la « zone de confort » du candidat.

Certains candidats sont envahis par le stress et n'arrivent pas à s'exprimer de façon claire. Bien que les membres du jury prennent en compte avec bienveillance l'état de stress du candidat lors de l'épreuve, le discours s'en retrouve perturbé.

De nombreux candidats n'énoncent pas le plan de leur présentation ou ne le suivent pas, ce qui les pénalise.

Souvent, les motivations du candidat sont absentes ou trop peu développées.

Certains candidats ont du mal à prendre de la hauteur pour vulgariser leurs missions, pour indiquer dans quel environnement professionnel ils évoluent et dans quelles politiques publiques ils s'inscrivent.

Quelques présentations manquaient de dynamisme et de rythme. Attention aux candidats qui « récitent » leur présentation, un trou de mémoire, sans incidence dans une présentation « rythmée », devient dans ce cas problématique.



## L'entretien :

À l'issue de la présentation, les membres du jury démarrent l'entretien de 20 mn avec le candidat sur le domaine dans lequel il exerce, l'expérience professionnelle ou les motivations pour devenir technicien supérieur en chef du développement durable. Le parcours et le profil peuvent ainsi être approfondis.

Dans l'ensemble, les membres du jury regrettent une absence de prise de recul sur les fonctions exercées et le lien avec l'environnement professionnel. Pour certains candidats, les grands sujets d'actualité du ministère et leur déclinaison, y compris dans leur domaine de compétence, ne sont pas ou peu connus.

Généralement, les candidats connaissent les enjeux de leur environnement de travail professionnel. Les bons candidats connaissent en plus les missions de la structure dans laquelle ils évoluent (DIR, DREAL, DDT, etc.) et les politiques portées par le ministère, rattachées à leur domaine. Les très bons candidats connaissent en plus les politiques générales du ministère tous domaines confondus. Ils ont un esprit critique, d'analyse, de recul sur leur propre cœur de métier, une vision large des politiques publiques et ont plus de facilité à se projeter dans un rôle de technicien supérieur en chef du développement durable, notamment dans un rôle de manager et/ou dans un autre domaine que le leur.

Sur la partie management, on peut regretter des notions parfois trop théoriques chez certains candidats. (« Il existe 4 types de management : le premier..., le second... », par exemple).

Les questions posées ne sont pas systématiquement des questions de connaissance, mais très souvent des questions qui permettent d'apprécier l'esprit d'analyse du candidat, sa clarté, le recul qu'il prend sur son activité et son action. Certaines questions amènent les candidats à prendre position. Or, la prise de position n'est appréciable que lorsqu'elle est argumentée. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, c'est la capacité du candidat à mener une réflexion et à exposer ses arguments qui est évaluée.

Une mise en situation professionnelle a été proposée aux candidats qui pouvaient ainsi mettre en valeur leurs capacités de réaction, d'analyse et souvent de management, pouvant ainsi exprimer un choix d'animation d'équipe. Or, de nombreux candidats ont eu tendance à esquiver leurs responsabilités en transférant le problème à leur hiérarchie. Ils ne s'identifient pas dans la posture d'un technicien supérieur en chef du développement durable.

La majorité des candidats avec un profil de spécialiste (recherche, CEREMA, STRMTG, ...) ont eu des difficultés à s'extraire de leur domaine d'expertise.

## B. Conseils aux candidats

### La présentation des candidats :

**Cet exercice doit être préparé et chronométré** pour tenter d'approcher les 10 minutes. En situation de stress, certains candidats ont un débit qui augmente et d'autres, un débit qui diminue. Il faut le prendre en compte dans la préparation.

Il s'agit de démontrer les capacités d'analyse, de synthèse, de présentation et de clarté du discours. Il faut penser à structurer le discours pour que le jury arrive à suivre le parcours du candidat aisément. N'hésitez pas à **suivre des formations de gestion du stress et/ou de prise de parole en public.**

Il est conseillé aux candidats de **contextualiser les enjeux de leurs missions** et de mettre en exergue les compétences acquises.

Il n'y a pas de plan de présentation idéal. Cependant, afin de structurer la présentation, l'énoncé de son déroulé est important pour assurer sa lisibilité... sous réserve de le suivre.

Il est conseillé de **ne pas apprendre par cœur** les présentations pour éviter les présentations monocordes et non rythmées. Pour ceux qui ont des difficultés, commencez à écrire l'intégralité de votre présentation en la structurant à l'aide d'un plan et lisez-la. Ensuite, ne reprenez que les paragraphes essentiels et la structure du plan. Puis, ne gardez que les titres du plan. Pour finir, ne retenez que des mots-clés qui vous rappelleront à eux seuls l'intégralité de votre présentation.

La présentation est l'occasion d'**exposer avec conviction sa motivation** pour devenir technicien supérieur en chef du développement durable au sein de son projet professionnel. Les membres de jury apprécient les candidats qui ont conduit une réflexion sur leur évolution de carrière et démontrent une ouverture sur des perspectives de carrière autres que celles offertes par le poste actuellement tenu ou par le parcours professionnel déjà réalisé. Le candidat montre ainsi sa motivation pour prendre en charge des postes dans des contextes variés.

**La présentation ne doit pas être la copie conforme du RAEP** mais apporter des éléments complémentaires en mettant l'accent sur les actions concrètes portées par les candidats et sur les compétences développées à chaque expérience professionnelle.

Les candidats doivent travailler cette présentation afin de **la rendre « attractive »** pour le jury car c'est le point de départ de l'entretien qui va suivre et elle oriente souvent les premières questions.

### **L'entretien :**

Il est conseillé d'**éviter un discours trop technique et d'explicitier les acronymes**. Les candidats doivent répondre aux questions sur leurs missions comme s'ils s'adressaient à des collègues hors de leur domaine de compétence pour éviter les détails techniques qui nuisent à la qualité des réponses. Les membres de jury n'ont pas une connaissance technique précise dans tous les domaines.

Un technicien supérieur en chef du développement durable peut se retrouver en poste d'encadrement. Même si le candidat n'a jamais été en position de management, il a été en position de managé. Il doit se servir de cette expérience pour arriver à **trouver son propre mode de management**.

Lors des mises en situation, le candidat doit prendre le temps de la réflexion en se servant de son expérience pour **structurer sa réponse et prendre en compte les nombreuses possibilités de réponses**. Il n'existe pas de solution unique. Les membres du jury cherchent à évaluer le raisonnement du candidat. Il est donc primordial de développer un argumentaire avant d'arriver à la solution. Attention, s'il n'existe pas qu'une seule bonne réponse, il existe plusieurs mauvaises réponses à éviter (déontologie, devoirs d'un fonctionnaire, alcool...)

Une **connaissance générale et globale du ministère**, ses politiques publiques et sa culture administrative sont indispensables, de même que la connaissance plus détaillée des missions de la structure dans laquelle le(la) candidat(e) évolue. Pour cela, n'hésitez pas à consulter les médias d'actualités et les sites internet/intranet de votre structure et du ministère.